



# LA LETTRE

Le magazine d'information du SICTOM Sud-Allier

N° 21 >> Mai 2024



## Quelles solutions pour trier ses déchets alimentaires ?

**# RESERVATION DES COMPOSTEURS**

**# COLLECTE SEPARÉE**

Suivez-nous



[www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr)



Panneau  
Pocket

Cher(e)s usagers,

Comme vous pourrez le constater dans cette lettre informative très complète, l'évolution du tri des déchets a passé un cap. La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) demande aux professionnels et aux ménages de séparer les biodéchets des déchets ultimes. L'an passé, le Sictom a distribué gratuitement 9000 composteurs. Cette action est renouvelée cette année par nos ambassadeurs du tri. D'autres solutions sont mises en oeuvre dans certains centres bourgs et/ou établissements. L'objectif est de détourner un maximum de biodéchets de l'incinération.

Il est impératif de respecter les consignes afin d'éviter le mélange des ordures ménagères avec des biodéchets ou des emballages. Malheureusement les erreurs de tri sont encore nombreuses et coûtent cher. Je suis convaincu que les efforts de chacun finiront par payer !

La part des déchets collectés destinés au recyclage ou au compostage a pris le dessus sur les ordures ménagères dont la collecte est en constante baisse. Elle devrait se poursuivre et s'accroître si le tri s'améliore. Cette évolution nécessitera un basculement des moyens humains consacrés à la collecte traditionnelle des ordures ménagères vers la collecte et le traitement des déchets valorisés et recyclés.

Notre organisation implique donc des changements et des adaptations. L'optimisation des collectes et des tournées est donc une nécessité absolue.

Le projet concernant l'avenir de l'Unité de Valorisation Energétique avance comme prévu. Un partenariat avec nos collègues des autres syndicats du département de l'Allier mais aussi une structure de la Saône et Loire devrait s'officialiser prochainement. L'objectif est d'investir ensemble dans les futurs travaux d'agrandissement afin d'atteindre en 2030 le zéro enfouissement d'OMr sur la totalité des territoires concernés.

**André BIDAUD,**  
Président SICTOM Sud-Allier



#### LA LETTRE Magazine d'information du SICTOM Sud-Allier

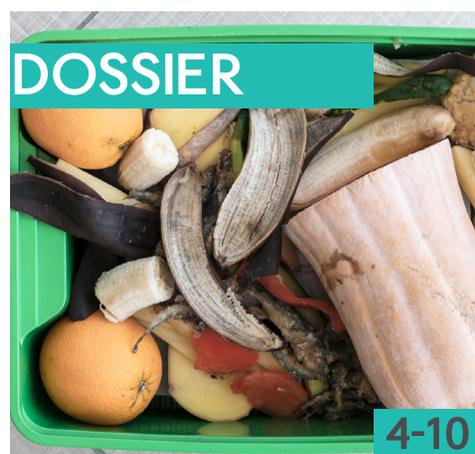
Directeur de publication : André BIDAUD, Président  
Conception, rédaction : SICTOM Sud-Allier  
Visuels, photos : SICTOM Sud-Allier - Freepik - Refashion - FFB  
Impression : CHAUMEIL Centre France - 67 boulevard Cote Blatin -  
63000 CLERMONT FERRAND

Tirage : 51 500 exemplaires  
Dépôt légal : 2007 - ISSN 1779 - 5257

Imprimé sur papier recyclé



# SOMMAIRE



**ACTUS** 3

**DOSSIER** 4-10

Solutions de tri des déchets alimentaires  
Calendrier de distribution des composteurs  
Calendrier de distribution des bioseaux

**AU SERVICE DU PUBLIC** 11

**TOUS AU TRI** 12-13

Rappel des consignes

**NOS DÉCHÈTERIES** 14-15

Nouvelles filières REP

**VISITE UVE** 16

LA LETTRE n° 21 - Mai 2024  
Magazine annuel d'information  
SICTOM Sud-Allier  
10 rue des Bouillots 03500 BAYET  
04.70.45.51.67  
contact@sictom-sud-allier.fr  
www.sictomsudallier.fr

# ACTUS



## CHIFFRES CLÉS 2023

236  
kg/hab

+

89  
kg/hab

+

280  
kg/hab

### Ordures ménagères + refus de tri + déchets incinérables déchèteries

Sur l'année 2023, nous constatons une **réduction significative de 10%** de la quantité de déchets incinérés. Un résultat qu'il est primordial de pérenniser grâce à l'adoption de gestes de réduction et de tri de nos déchets.

### Emballages, papiers et verre

Sur l'année 2023, nous constatons une **baisse de 5%** de la quantité d'emballages, cartons, papiers et verre triés. Une performance qui se situe bien au-delà de la moyenne nationale de 73kg/habitant.

### Déchèteries

Sur l'année 2023, nous constatons une **réduction de 8%** de la quantité de déchets déposés en déchèteries, retrouvant ainsi une moyenne d'avant COVID.

## OBLIGATION DE TRI DES BIODÉCHETS POUR LES PROS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, **tous les professionnels produisant des biodéchets** (déchets alimentaires et végétaux) **ont l'obligation de les trier, dès le premier kilo**. Dès lors, après une période d'adaptation, les déchets présentés par les professionnels ne devront plus contenir de biodéchets sous peine de ne plus être collectés.

Le SICTOM Sud-Allier propose plusieurs solutions pour accompagner les professionnels dans ce nouveau geste de tri, en fonction de leur production hebdomadaire. En effet, pour des quantités inférieures à 240 litres/semaine, les professionnels pourront souscrire une redevance spécifique pour une collecte en porte à porte ou en point d'apport, en fonction de la commune. Ils peuvent également composter leurs déchets alimentaires et/ou les donner aux animaux. Pour des quantités plus importantes, des prestataires dédiés peuvent assurer cette collecte spécifique.

## JOURS FÉRIÉS

**Seuls 3 jours fériés : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre, ne sont pas travaillés par les équipes de collecte.** Des reports peuvent être organisés selon les situations : suivez l'actu en temps réel sur Facebook, Panneau Pocket et notre site Internet.

Les 15 déchèteries et les services administratifs sont fermés tous les jours fériés.

RDV sur :

[www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr)

Pour contacter  
les services  
administratifs  
du SICTOM :



Tél. : 04.70.45.51.67  
Courriel :  
[contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr)

# DOSSIER



## VALORISONS NOS BIODÉCHETS

Les biodéchets englobent tous les déchets organiques : déchets alimentaires (préparations et restes de repas, produits périmés, filtres et marc de café, pain, biscuits...) et végétaux (tontes, branches, feuilles, restes de cultures...).

Dans la nature, les déchets organiques, **entièrement biodégradables et compostables**, ne sont pas des déchets : en se décomposant, les feuilles mortes en forêt deviennent de l'humus pour nourrir le sol. Nos biodéchets peuvent être transformés en fertilisant naturel renouvelable.

Les biodéchets étant majoritairement composés

d'eau, leur incinération n'est pas pertinente, tant sur le plan écologique qu'économique.

Comme pour les autres types de déchets, la priorité reste la lutte contre le gaspillage, à la fois alimentaire et dans nos jardins.

**44 kg de biodéchets/habitant/an en moyenne**

Pour les biodéchets n'ayant pas pu être évités, le SICTOM met en oeuvre diverses solutions pour les particuliers et pour les petits producteurs professionnels. Compostage individuel et partagé, collecte dédiée sur les secteurs les plus urbanisés, composteurs mécaniques. Ces solutions seront déployées courant 2024/2025 sur les 149 communes du syndicat. On vous explique tout !

## Quelles obligations ?

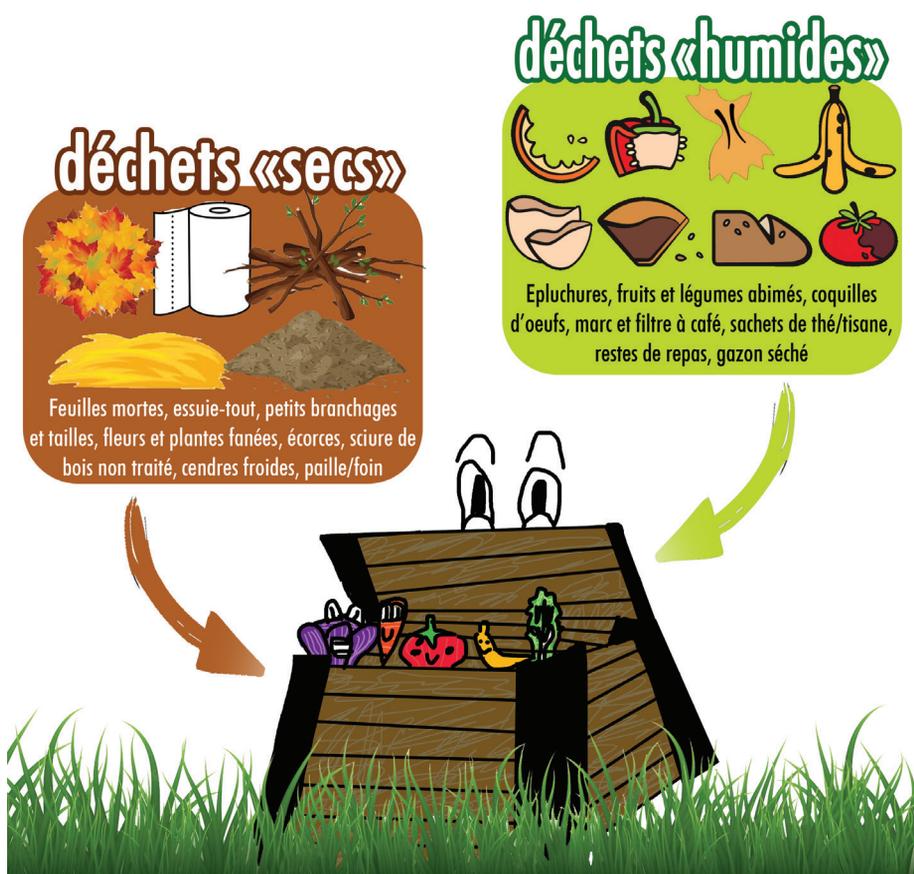
Le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets de jardin) est devenu obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, selon la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020.

Ainsi, le SICTOM Sud-Allier, comme toutes les collectivités en charge de la gestion des déchets, a l'obligation de fournir des solutions de tri pour les biodéchets produits par les particuliers. Chaque foyer est alors incité à effectuer le tri de ses déchets alimentaires et de ses végétaux.

Concernant les professionnels, ils doivent impérativement séparer leurs biodéchets, dès le premier kilo produit.

# LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL, C'EST SIMPLE

Après avoir distribué 9000 kits compostage gratuits en 2023, les équipes du SICTOM Sud-Allier renouvèlent le dispositif en 2024. Ce sont ainsi 7000 composteurs qui seront remis aux foyers volontaires cette année avec l'objectif de ne plus jeter de déchets alimentaires dans nos ordures ménagères. Le territoire du SICTOM étant essentiellement rural et composé à plus de 90 % de maisons individuelles, le compostage est la solution préconisée à l'échelle nationale (la plus intéressante, tant écologiquement qu'économiquement).



## Comment ça fonctionne ?

Le compostage est un mélange entre déchets «humides» et déchets «secs». A chaque apport de déchets humides, nous conseillons d'ajouter quelques déchets «secs» et de mélanger en surface.

Le compost doit être humide mais sans excès. Si le contenu se dessèche trop, les bactéries et les micro-organismes ne peuvent plus faire leur travail de décomposeurs et le processus de compostage s'arrête.

L'idéal est de mélanger chaque

nouvel apport avec le précédent afin d'aérer le compost et d'enfouir un peu les déchets. A défaut, un brassage régulier à la fourche, environ une fois tous les 3 mois, est essentiel car les micro organismes ont besoin d'oxygène pour vivre.

## 3 utilisations du compost

Après 1 an environ, lorsqu'on ne reconnaît plus les déchets et que le compost ressemble à de la terre, riche en éléments nutritifs, il est prêt à être utilisé. Au potager, il s'utilise au printemps, quinze jours avant les semis ou entre les rangs de

légumes en paillant par-dessus. A l'automne, il sera répandu en surface et incorporé légèrement à la griffe.

Dans les massifs fleuris, il est utilisé lors des plantations et pour l'entretien des massifs. Les rosiers l'apprécient particulièrement.

Pour le rempotage, le compost peut être tamisé puis mélangé. Nous conseillons 1/3 de compost et 2/3 de terre ou terreau.

## Astuces

Pour une décomposition plus rapide des matières, réduire la taille des déchets (couper les pommes pourries en 4, broyer à la tondeuse les branches de diamètre 1,5 cm max.).



Il est tout à fait possible d'incorporer de la viande, du poisson... 6 mois environ après le lancement du compostage, si vous le souhaitez.

Tous les fruits et légumes se compostent, même les agrumes, les pastèques, melons, ananas... !

**Vos guides et maîtres composteur vous accompagnent gratuitement !**



**Calendrier de distribution p.7 et 8**

# MODALITÉS DE RÉSERVATION

## JE RÉSERVE MON KIT COMPOSTAGE

Les kits compostage sont mis à disposition gratuitement, sous conditions :

- \* Habiter le territoire du SICTOM Sud-Allier
- \* Ne réserver qu'un composteur par foyer
- \* Aucune distribution ne sera effectuée sans réservation préalable



MERCI DE RESERVER LA DATE ET LE CRENEAU EN LIGNE :

[www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr)

Aucune distribution sans réservation préalable - Pour des raisons logistiques, nous ne pouvons pas établir de liste d'attente



>>> RDV en page d'accueil et cliquez sur "réserver un composteur"

>>> Choisissez le lieu de retrait puis le jour et le créneau horaire souhaité pour récupérer votre kit - **Merci de prévoir l'intégralité du créneau d'une heure que vous avez réservé. Il y a une formation avant la remise de votre kit.**

>>> Renseignez vos noms et coordonnées complètes puis validez

>>> Vous recevrez un courriel de confirmation (il peut se trouver dans vos spams) : merci de noter votre RDV !

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter : [contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr) ou 04 70 45 51 67

Les composteurs fournis sont en bois, de différents modèles, selon les disponibilités des fournisseurs.

Ils sont remis en kit. Facilement transportables dans une voiture, sans remorque (toutefois, certains modèles peuvent peser une trentaine de kilos).

## Retrait des kits

### Une formation obligatoire

à la technique du compostage vous sera dispensée par des agents du SICTOM.

Nous vous expliquerons quels sont les biodéchets à composter et de quelle manière s'effectue le processus de compostage.

Vous pourrez également nous poser toutes vos questions.

### Des documents pour bien composter

comme la notice de montage du composteur, un mémo compostage et un guide concernant la gestion des végétaux (tailles, tontes, feuilles...) vous seront remis.

Commandez votre

**Composteur\***

*J'adopte un composteur domestique*

\* Composteur en bois 300L - Modèle selon stock

# CALENDRIER DISTRIBUTION COMPOSTEURS



Des lieux de distribution au plus près de chez vous  
Vous pouvez vous rendre sur n'importe quel lieu



4 créneaux : 9h30 - 10h45 - 12h45 - 14h  
Merci de prévoir une heure au total

LIEUX	DATES
Vert Plateau La Tuilerie BELLENAVES	Mardi 4 juin
	Mercredi 5 juin
	Vendredi 7 juin
	Samedi 8 juin
Services techniques Le Plan de Foire LE MONTET	Mardi 4 juin
	Mercredi 5 juin
	Jeudi 6 juin
	Samedi 8 juin
Cours de la Mairie 12 rue du Lavoir ST PRIEST D'ANDELOT	Mardi 11 juin
	Mercredi 12 juin
	Vendredi 14 juin
	Samedi 15 juin
Salle des fêtes SEUILLET	Mardi 11 juin
	Mercredi 12 juin
	Jeudi 13 juin
	Samedi 15 juin
Salle des Fêtes Le Bourg LUNEAU	Mardi 18 juin
	Mercredi 19 juin
	Vendredi 21 juin
	Samedi 22 juin
Marché couvert Rue de Beaupuy VARENNES SUR ALLIER	Mardi 18 juin
	Mercredi 19 juin
	Jeudi 20 juin
	Samedi 22 juin
Services techniques Place Jean Moulin LAPALISSE	Mardi 25 juin
	Mercredi 26 juin
	Vendredi 28 juin
	Samedi 29 juin
Parking près du terrain de tennis ECHASSIERES	Mardi 25 juin
	Mercredi 26 juin
	Jeudi 27 juin
	Samedi 29 juin

LIEUX	DATES
Salle à côté de la Mairie Avenue de Vichy ABREST	Mardi 2 juillet
	Mercredi 3 juillet
	Vendredi 5 juillet
	Samedi 6 juillet
Complexe Fernand Auburger 53 rue de Vichy LE MAYET DE MONTAGNE	Mardi 2 juillet
	Mercredi 3 juillet
	Jeudi 4 juillet
	Samedi 6 juillet
Salle polyvalente 9 route de Vendat SAINT-PONT	Mardi 9 juillet
	Mercredi 10 juillet
	Vendredi 12 juillet
	Samedi 13 juillet
Centre socioculturel 11 rue Emile Guillaumin LE DONJON	Mardi 9 juillet
	Mercredi 10 juillet
	Jeudi 11 juillet
	Samedi 13 juillet
Espace Champet 11 route de la Guillermie LAVOINE	Mardi 16 juillet
	Mercredi 17 juillet
	Vendredi 19 juillet
	Samedi 20 juillet
Stade Le Bourg TARGET	Mardi 16 juillet
	Mercredi 17 juillet
	Jeudi 18 juillet
	Samedi 20 juillet
Salle à côté de la Mairie Rue de Châtel TREBAN	Mardi 23 juillet
	Mercredi 24 juillet
	Vendredi 26 juillet
	Samedi 27 juillet
Ecole Les Arloings Rue de la Chaume Géant CREUZIER LE VIEUX	Mardi 23 juillet
	Mercredi 24 juillet
	Jeudi 25 juillet
	Samedi 27 juillet



Pensez à vous munir d'une paire de gants.  
Il est possible de récupérer le composteur pour d'autres personnes.

# CALENDRIER BAYET



Retrait au SICTOM Sud-Allier, 10 rue des Bouillots  
à BAYET (porte E)



**4 créneaux :**  
**9h30 - 10h45 - 13h45**  
**et 15h**  
**Merci de prévoir une**  
**heure au total**

## JUIN

Lundi 3, mardi 4, jeudi 6, vendredi 7, lundi 10, mardi 11, jeudi 13,  
vendredi 14, lundi 17, mardi 18, jeudi 20, vendredi 21, lundi 24,  
mardi 25, jeudi 27 et vendredi 28

## JUILLET

Lundi 1<sup>er</sup>, mardi 2, jeudi 4, vendredi 5, lundi 8, mardi 9, jeudi 11,  
vendredi 12, lundi 15, mardi 16, jeudi 18, vendredi 19, lundi 22,  
mardi 23, jeudi 25 et vendredi 26

## LE COMPOSTAGE, ÇA SE PARTAGE !

Un site de compostage partagé est un équipement collectif qui permet de composter en dehors de chez soi, à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un immeuble... Il est entretenu par les foyers participants et par les équipes du SICTOM Sud-Allier. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de pouvoir trier facilement ses déchets de cuisine pour les composter près de chez soi.

Composter sur un site collectif, c'est aussi rencontrer ses voisins autour d'une action citoyenne et contribuer à une vie de quartier responsable et conviviale.

### Le référent de site : le maillon essentiel

Le référent de site a pour rôle de s'assurer que le site de compostage est convenablement utilisé par les usagers (respect des lieux et des consignes de tri). Il a également pour mission d'effectuer les manipulations, les brassages et les récoltes du compost avec l'accompagnement des guides et maîtres composteur du SICTOM. Des formations gratuites sont organisées régulièrement.



Vidage d'un site de compostage partagé et remise du compost à Lapalisse

### L'accompagnement du SICTOM

Le SICTOM, en accord avec les communes et/ou bailleurs, propose un accompagnement gratuit :

\* **Installation du site** : conseils techniques et organisationnels sur la disposition et le dimensionnement du site, mise à disposition des composteurs (apports, maturation et structurant), de la signalétique et des bioseaux pour chaque foyer participant.

\* **Suivi des opérations** : veiller au bon fonctionnement du site en lien avec les référents de sites, assurer sur demande un réapprovisionnement en matière carbonée structurante.

\* **Assurer l'accès à la plateforme Logiprox** permettant de suivre

les quantités de déchets détournées des ordures ménagères et d'assurer une communication directe entre référents et SICTOM.

## Quels résultats ?

**Une trentaine de sites en fonctionnement**  
pour 200 foyers engagés environ

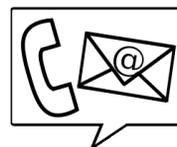
**20 tonnes de déchets compostés/an**

## Et demain ?

**Un objectif de 190 sites partagés**  
pour 4700 foyers engagés environ

**pour 470 tonnes de déchets compostés/an**

**Un projet de compostage partagé ?**  
**Contactez-nous !**  
**04 70 45 51 67**  
**[contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr)**



# LA COLLECTE DE PROXIMITÉ EN VILLE ET EN DÉCHÈTERIE

Pour permettre au plus grand nombre d'effectuer le tri des déchets alimentaires le SICTOM Sud-Allier propose des solutions complémentaires au compostage individuel et partagé : la collecte dédiée sur 22 communes et la mise à disposition de composteurs «mécaniques» en déchèterie. Ces dispositifs seront déployés courant 2024.

## Des bornes et des bioseaux pour le tri en ville

Ce nouveau service de proximité vise les usagers qui ne peuvent pas composter, sur un périmètre compris entre Bayet et l'agglomération Vichyssoise.

Dotés d'un bioseau gratuit, les particuliers volontaires peuvent déposer leurs déchets alimentaires dans les bornes implantées dans les communes. Ces bornes sont collectées chaque semaine par le SICTOM. Les biodéchets récupérés sont ensuite dirigés vers la méthanisation. Autant de déchets qui ne seront plus incinérés avec une économie de traitement à la clé.

Vous habitez sur l'une des communes citées ci-après et vous souhaitez participer à cette collecte de proximité ? Une campagne de distribution de bioseaux est organisée dans chaque commune, sur l'année 2024. Retrouvez le calendrier de distribution en page 10 !

Pour les communes de St Pourçain/Sioule et Varennes/Allier, ayant déjà eu les distributions de bioseaux début 2024, nous vous invitons à nous contacter au 04 70 45 51 67 ou [contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr).

## Communes concernées :

Abrest, Bellenaves, Broût-Vernet, Brugheas, Chantelle, Charmeil, Creuzier le Neuf, Creuzier le Vieux, Ebreuil, Espinasse-Vozelle, Gannat, Hauterive, Lapalisse, Le Vernet, Magnet, St Gérard le Puy, St Germain des Fossés, St Pourçain/Sioule, St Rémy en Rollat, St Yorre, Varennes/Allier et Vendat



Borne dédiée au tri des déchets alimentaires + bioseau remis aux foyers



Fruits et légumes



Filtres, marc de café, dosettes, sachets de thé



Produits laitiers



Noyaux, noix, coquilles d'oeufs



Restes de repas (biscuits, sandwichs, féculents...) sans plastique



Pain, céréales



Poissons, viandes



Végétaux d'intérieur sans terre ni pot



AUCUN emballage même si la mention «compostable» apparaît

## Des composteurs mécaniques grande capacité en déchèterie

Dans les communes les plus éloignées et/ou les plus rurales, les particuliers auront accès à un composteur mécanique, implanté dans chacune de nos 15 déchèteries et dans le bourg de certaines communes. Les dépôts sont gratuits pour les particuliers, sans décompte du nombre de passages annuels en déchèterie.

Cet outil de grande capacité permettra d'amorcer le processus de compostage grâce au broyat stocké à l'intérieur. L'ouverture de la trappe va actionner l'apport automatique de broyat et son mélange aux biodéchets : c'est aussi simple que ça ! Ces «gros composteurs» seront vidés par le SICTOM. Le compost sera dirigé vers une plateforme de maturation pour ensuite être restitué aux usagers.

L'implantation de ces nouveaux outils s'effectuera sur l'année 2024.

# CALENDRIER DISTRIBUTION BIOSEAUX



Vous habitez sur une commune concernée par la collecte de proximité des déchets alimentaires ? RDV sur l'une de ces permanences (hors porte à porte) pour récupérer votre bioseau gratuit.



**Réservé aux foyers n'ayant pas déjà eu leur bioseau.  
Un bioseau/foyer.**

LIEUX	DATES	HORAIRES
<b>GANNAT</b>		
Immeubles	Lundi 10 juin	porte à porte
Place Pasteur	Mardi 11 juin	11h/18h
Place Pasteur marché	Mercredi 12 juin	9h/12h
Place Pasteur	Judi 13 vendredi 14 juin	11h/18h
A côté du marché couvert	Samedi 15 juin	9h/12h
<b>LAPALISSE</b>		
Secteurs définis	Du 27 au 31 mai	porte à porte
Place du Marché	Judi 30 mai	9h/12h
	Samedi 1 <sup>er</sup> juin	
<b>ST GERAND LE PUY</b>		
Secteurs définis	Du 27 au 31 mai	porte à porte
<b>ST GERMAIN DES FOSSES</b>		
Secteurs définis	Du 24 au 28 juin	porte à porte
Place Monument aux Morts	Vendredi 28 juin	9h/12h
	Samedi 29 juin	
<b>SAINT-YORRE</b>		
Secteurs définis	Du 2 au 3 juillet	porte à porte
Marché	Mercredi 17 juillet	9h/12h
<b>SAINT-REMY EN ROLLAT</b>		
Devant la Mairie	Samedi 6 juillet	12h30/18h30
<b>CREUZIER LE VIEUX</b>		
Secteurs définis	Mardi 9 juillet	porte à porte
Place des Guinards	Samedi 13 juillet	12h30/18h30
<b>CHANTELLE</b>		
Devant la Mairie	Mercredi 10 juillet	12h30/18h30
<b>ABREST</b>		
Secteurs définis	Judi 11 juillet	porte à porte
Devant la Mairie	Samedi 20 juillet	12h30/18h30
<b>HAUTERIVE</b>		
Marché	Vendredi 12 juillet	16h/19h

LIEUX	DATES	HORAIRES
<b>LE VERNET</b>		
Secteurs définis	Mardi 16 juillet	porte à porte
Place Guillaumin	Vendredi 19 juillet	12h30/18h30
<b>BILLY</b>		
Salle des fêtes	Mercredi 17 juillet	14h/16h
<b>EBREUIL</b>		
Marché	Judi 18 juillet	9h/12h
<b>VENDAT</b>		
Secteurs définis	Mardi 23 juillet	porte à porte
Marché	Vendredi 26 juillet	16h/19h
<b>BELLENAVES</b>		
Marché	Mercredi 24 juillet	9h/12h
<b>BROUT-VERNET</b>		
Marché	Judi 25 juillet	9h/12h
<b>BRUGHEAS</b>		
Parking pôle médical avenue de l'Europe	Samedi 27 juillet	12h30/18h30
<b>ESPINASSE-VOZELLE</b>		
Devant la Mairie	Mardi 30 juillet	12h30/18h30
<b>CHARMEIL</b>		
Devant l'Eglise	Mercredi 31 juillet	12h30/18h30
<b>MAGNET</b>		
Face à la Mairie	Judi 1 <sup>er</sup> août	12h30/18h30
<b>CREUZIER LE NEUF</b>		
Devant la Mairie	Vendredi 2 août	12h30/18h30



**Il est possible de récupérer le bioseau pour d'autres personnes.**

**Vous pouvez vous rendre sur le lieu de votre choix.**

# AU SERVICE DU PUBLIC

Nos agents de collecte et nos gardiens de déchèteries effectuent des missions de service public quotidiennement. Ils doivent faire face à des incivilités malheureusement de plus en plus nombreuses, tant lors des tournées qu'en déchèteries. Merci de suivre ces quelques recommandations pour respecter leur travail.

**SICTOM SUD-ALLIER**

Agresser des agents du service public est une infraction punie par la loi jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 7500€ d'amende

# STOP

## AUX AGRESSIONS PHYSIQUES OU VERBALES DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC

Ici, nous travaillons pour vous tous les jours, de nous RESPECTER MERCI

**SICTOM SUD-ALLIER**

## NETTOYAGE DES BACS

Le SICTOM ne procède pas au nettoyage des bacs individuels (ordures ménagères et bac jaune). Chacun doit veiller à leur entretien et leur désinfection régulière pour éviter, notamment, le développement de nids d'insectes.

Pour désinfecter vos bacs, vous pouvez par exemple verser une couche de gros sel au fond et de l'eau bouillante ou du vinaigre blanc, le long des parois.

Nous travaillons pour vous tous les jours, de nous RESPECTER MERCI

**SICTOM SUD-ALLIER**

## VIDAGE EN DÉCHETTERIE

Des objets lourds et/ou encombrants à déposer en déchèterie ?

Vous les avez certainement chargés dans votre véhicule avec de l'aide... Merci de prévoir également des personnes pour vous aider à leur déchargement à la déchèterie !

La mission première du gardien de déchèterie est d'orienter les usagers vers les bennes appropriées. Il n'a pas pour fonction de décharger les véhicules mais peut occasionnellement apporter son aide.

Ici, nous travaillons pour vous tous les jours, de nous RESPECTER MERCI

**SICTOM SUD-ALLIER**

## PRODUITS TOXIQUES : DÉCHETTERIE OBLIGATOIRE

Si vos produits comportent l'un de ces pictogrammes, ils doivent ABSOLUMENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE, dans leur emballage d'origine.

S'ils sont jetés avec les ordures ménagères, ils peuvent occasionner des blessures pour nos agents de collecte.

Nous travaillons pour vous tous les jours, de nous RESPECTER MERCI

# TOUS AU TRI

## 100% DES EMBALLAGES PAPIERS ET CARTONS



 Emballages bien vidés, en vrac dans le bac, sans les imbriquer



Depuis mai 2019, **TOUS** les emballages, cartons et papiers **SE TRIENT**.

Une seule question à se poser : est-ce un emballage (on l'achète plein, on le trie vide), un carton ou un papier ? Si c'est le cas, on le trie ! Un geste simple qui est désormais identique partout en France.

Selon votre lieu d'habitation, vous disposez de bacs jaunes (collectés tous les 15 jours ou toutes les 3 semaines) ou de colonnes de tri.

### Le volume de votre bac jaune n'est plus adapté à votre production ?

Trop petit ou trop grand ? Nous vous invitons à nous contacter pour solliciter un changement de bac, c'est gratuit ! La demande peut s'effectuer sur notre site internet, par téléphone 04.70.45.51.67 ou courriel ([contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr)).

### Après le tri, la valorisation

Une fois collectés par le SICTOM, emballages, cartons et papiers sont dirigés vers le centre de tri départemental Allier Tri situé à Chézy.

Le centre de tri est la phase intermédiaire entre la collecte et la valorisation. Les emballages, cartons et papiers y sont séparés et conditionnés afin que chaque matière puisse être dirigée vers des filières adaptées. La réutilisation de ces matériaux permet de fabriquer de nouveaux produits sans puiser dans les ressources naturelles et les énergies fossiles (arbres, eau, pétrole, etc.). Les indésirables (erreurs de tri) sont acheminés vers l'UVE de Bayet.

Le centre de tri ne trie pas à la place des habitants ! En cas de doute sur la destination d'un déchet, vous pouvez consulter l'application gratuite Guide du tri ou le site [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

## EMBALLAGES EN VERRE



 Ampoule, verre, miroir, vaisselle, faïence INTERDITS

### Recyclable à 100% et à l'infini

Afin de trier les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux), plus de 800 colonnes à verre sont implantées sur l'ensemble des communes du SICTOM.

**Le verre ne doit être déposé ni dans le bac jaune ni dans les ordures ménagères.**

Les couvercles et capsules métalliques peuvent être triés directement dans le bac jaune. Les bouchons en liège sont à jeter aux ordures ménagères.

Aujourd'hui, il reste encore beaucoup de verre dans nos poubelles, environ 4000 tonnes/an. Encore un petit effort pour améliorer notre performance !

**A noter : les flacons de parfum, les pots de cosmétiques en verre et les flacons de médicaments sont aussi à trier dans les colonnes à verre !**

# LES TEXTILES SE TRIENT AUSSI !

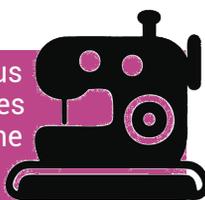
Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ils prennent de la place dans les placards mais vous ne savez qu'en faire ? Pensez à faire le tri régulièrement mais ne les jetez surtout pas à la poubelle. Même troués, déchirés ou usés ils peuvent encore servir.

## Réparation, customisation, don, vente...

Il est possible de réparer ou de customiser (stickers, paillettes, peintures...) les vêtements, chaussures et la maroquinerie pour leur donner une seconde vie. Vous pouvez aussi les mettre en vente, les donner ou les réparer.

## Bonus réparation

Depuis novembre 2023, le bonus réparation est disponible pour les vêtements et chaussures, avec une facture directement allégée dans un commerce agréé. Compris entre 6 et 25 euros, il devrait encourager les usagers à faire réparer leurs vêtements. Il n'y a aucune démarche particulière à réaliser par le bénéficiaire. Il faut en revanche se rendre auprès d'un réparateur labellisé Refashion. Tous les vêtements et chaussures sont éligibles, sauf les sous-vêtements, les vêtements en cuir et les vêtements en vraie fourrure. L'initiative a pour objectif d'augmenter de 35 % le volume de textiles et chaussures réparés en France d'ici à 2028.



Quand Babette fait réparer ses baskets,

c'est pour marcher vers un avenir plus chouette.

**Vos textiles et vos chaussures ont de l'avenir, réparez-les ou donnez-les.**

**Même ceux qui sont usés ou troués !**



Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures dans un point d'apport.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

Re\_fashion

## 140 bornes à disposition pour le tri

Plutôt que de jeter vos produits abimés aux ordures ménagères, des bornes spécifiques sont implantées dans les communes ainsi que sur nos 15 déchèteries.

Collectées par E2D et Emmaüs, ces bornes permettent de trier tous les articles énoncés ci-contre.

Ce sont 330 tonnes de textiles qui ont été triées dans ces bornes en 2023, soit une moyenne de 3 kg/hab.

Pour connaître l'implantation de ces bornes, vous pouvez consulter notre site Internet ou le site <https://refashion.fr/citoyen>



## Et ensuite ?

Selon leur état, les articles peuvent être soit réutilisés, soit valorisés vers de nouvelles applications. Avant de déterminer le nouvel usage qui leur sera donné, les textiles sont triés manuellement.

S'ils sont en bon état, ils sont donnés ou revendus en boutique de seconde main en France ou à l'étranger. Ce sont ainsi environ 40% des vêtements qui sont réemployés.

Lorsqu'ils sont usés, ils sont revendus à des négociants pour être recyclés.

## Le bon geste en 3 étapes

1. Je trie mes placards, et je mets ce dont je souhaite me séparer dans un sac fermé.
2. Rendez-vous sur [refashion.fr/citoyens](https://refashion.fr/citoyens) pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
3. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.

# NOS DÉCHÈTERIES



**ENCORE + DE TRI  
EN DÉCHÈTERIE**

## Jeux et jouets

Jouets d'extérieur, trotteurs, jeux d'imitation (poupées, peluches, jeux de société, puzzles...)



## Articles de sport et loisirs

Ballons, raquettes, vélos, boules de pétanque, appareils de musculation non électrique, matériels de camping, trottinettes non motorisées et leurs accessoires comme les casques...



## Articles de bricolage et jardinage

Outils du peintre (pinceaux, rouleaux), machines et appareils motorisés thermiques (tondeuse, tronçonneuse, taille-haie...), outillage, produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin (outils de jardinage, arrosoirs, tuyaux d'arrosage...)



## Et toujours les objets et matériaux de la maison

Mobilier d'intérieur (armoires, chaises, tables, canapés...), et d'extérieur (transats, salons de jardin, parasols...), literie (matelas, sommiers, cadres de lit), décoration (tapis, stores...)



En 2024, nos 15 déchèteries vont progressivement accueillir de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs), répondant ainsi aux objectifs de la loi AGEC : développement du réemploi, amélioration du recyclage et de la valorisation et aller vers le zéro enfouissement.

Découvrons ensemble ce que vous pouvez désormais trier en plus en déchèterie pour offrir une seconde vie à des objets du quotidien trop abîmés pour être donnés.

Chaque année en France, sont jetés avec les ordures ménagères ou en déchèteries 100 000 tonnes de jeux et jouets, 84 000 tonnes d'articles de bricolage et jardinage et 70 000 tonnes d'articles de sport (chiffres ADEME) !

L'arrivée de nouvelles filières de tri en déchèterie va nous permettre d'être plus vertueux dans notre gestion des déchets en les valorisant davantage.



En cas de doute, adressez-vous au gardien de déchèterie : il saura vous orienter pour déposer vos déchets au bon endroit.

# DÉCHETS DE CHANTIER GRATUITS

En 2023, le SICTOM a passé un contrat avec l'éco-organisme OCAB pour la mise en place de la Responsabilité Elargie des Producteurs des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, également appelée «REP Bâtiment» dans ses déchèteries. Désormais, ceux qui mettent sur le marché des produits et matériaux de construction du bâtiment assument financièrement le traitement de leurs déchets.

Les principaux objectifs de cette nouvelle REP sont de développer le recyclage et le réemploi des déchets de chantier et réduire les dépôts sauvages.



## Je suis artisan, ce qui change...

Sur vos chantiers, vous avez déjà l'habitude de récupérer vos déchets. Jusqu'à présent, vous refacturez à vos clients le coût de l'enlèvement et vous rapportez ces déchets dans un point de collecte, le plus souvent payant. Avec cette nouvelle réglementation, vous ne pourrez plus facturer l'enlèvement des déchets. En revanche, vous aurez accès à des points de collecte gratuitement – à la condition que vos déchets soient triés en amont – à proximité de votre chantier.

## Pourquoi trier les déchets de chantier ?

Avec l'entrée en vigueur de la REP Bâtiment, bon nombre de déchets peuvent désormais bénéficier d'une reprise sans frais à condition de respecter les consignes de tri et de s'adresser à un prestataire déchets partenaire de la filière.

Trier est par ailleurs une obligation réglementaire pour 7 catégories de déchets de chantier : inertes, plastique, métal, verre, papier/carton, bois et plâtre.

Ce tri à la source est essentiel pour recycler et réemployer les

déchets. S'ils sont mélangés, ils risquent de se polluer entre eux et leur valorisation n'est plus possible.

## Obligation de reprise des distributeurs

Désormais, les distributeurs de matériaux de construction (de plus de 4000m<sup>2</sup> de surface de vente) doivent reprendre les déchets de chantier, de construction ou de rénovation. Cela concerne aussi bien les particuliers que les professionnels. La reprise est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour trouver le point de collecte le plus proche, RDV sur le site de l'OCA Bâtiment : [oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte](http://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte)

## Et en déchèterie ?

Les 15 déchèteries du SICTOM Sud-Allier seront équipées pour répondre à la mise en place de cette nouvelle REP **courant 2024**.

Les artisans qui apporteront des déchets de chantier ne seront alors plus soumis à la redevance **si le tri est correctement effectué en amont**.

## Badges obligatoires

Depuis janvier 2024, les 15 déchèteries du SICTOM sont équipées du contrôle d'accès nécessitant la présentation d'un badge. Ce dernier est délivré gratuitement, sur simple demande pouvant être effectuée par Internet, courriel ou courrier.

**RDV sur notre site Internet [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr) puis "demander son badge déchetterie"**

Pour les particuliers, ce badge donne droit à 24 passages/an sur l'ensemble de nos déchèteries. Une dérogation pourra être établie, sur demande auprès du SICTOM, pour tenir compte des cas particuliers de certains usagers non professionnels.

# VISITES

## UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Samedi 21 septembre 2024

9h-18h 



10 rue des Bouillots BAYET, porte E



Visites guidées gratuites  
9h, 11h, 14h et 16h  
Durée 2h environ

Stands infos tri, compostage,  
valorisation des végétaux

Démonstrations véhicules de collecte

Stands partenaires

**Réservation OBLIGATOIRE**  
[svenuat@sictom-sud-allier.fr](mailto:svenuat@sictom-sud-allier.fr)  
ou 04 70 45 51 67

